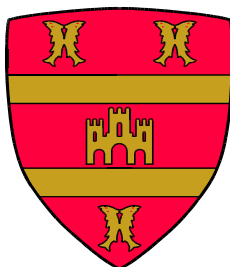


VILLE DE



SAINT-SAUVEUR-
LE-VICOMTE

Séance du 17 décembre 2013

L'an deux mille treize, le 17 décembre à vingt heures trente, s'est réuni en séance publique et ordinaire au lieu habituel de ses séances, le conseil municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Michel Quinet.

Présents : Monsieur Michel QUINET, Monsieur Jean-Pierre LEVAVASSEUR, Monsieur Michel JACQUELINE, Madame Delphine DUJARDIN, Monsieur Joël ANGOT, Monsieur Jean-Claude LECHATREUX, Madame Dominique TRAVERT (arrivée à 20h40), Monsieur Daniel LEFILLIATRE, Madame Thérèse LEVOYER, Madame Caroline BRASSEUR-RIDEL, Monsieur Claude PATRIX, Monsieur Eric BRIENS

Absents excusés : Monsieur Allain GUERIN, Monsieur Pascal THOËN, Madame Dominique COLLAS, Monsieur Dominique ROUXEL,

Pouvoirs : Néant

NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE : 16

NOMBRE DE PRESENTS : 12

NOMBRE DE VOTANTS : 12

Secrétaire de séance : Madame Caroline BRASSEUR-RIDEL

Date de convocation : Jeudi 12 décembre 2013

1. Approbation du compte rendu de la séance du 14 novembre 2013

Le conseil municipal approuve par vote à main levée à l'unanimité le compte rendu de conseil municipal en date du 14 novembre 2013 sous réserve de la modification suivante :

Point « Tour de table » :

Au lieu de :

« Pour la prochaine saison touristique de nouveaux flyers sont à prévoir. »

Lire :

Pour la prochaine saison touristique de nouveaux flyers sont à prévoir au musée Jules Barbey d'Aurevilly. »

2. Transfert de voirie : convention avec le Conseil Général

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre Levavasseur, adjoint, qui présente au conseil municipal la convention et le procès verbal de remise de voirie et accessoires de voirie entre le département de la Manche et la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte concernant les RD 15, 900^E2 et 147^E 2. Cette convention a pour objet de préciser les modalités de mise à disposition et de remise des voies transférées avec leurs ouvrages et accessoires, dans l'attente de la réalisation de la mutation foncière par publication à la conservation des hypothèques compétente de la décision de classement de la commune de Saint-Sauveur-Le-Vicomte. Les voies remises sont transférées en l'état. Concernant la RD 900^E, le Département ne réalisant pas de travaux de réfection de la couche de surface, une soule d'un montant de 14 000€ sera versée au profit de la commune. La remise pour transfert de gestion interviendrait au 1^{er} janvier 2014.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pou l'autoriser à signer la présente convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée :

- Autorise monsieur le Maire à signer la convention et le procès verbal de remise de voiries et accessoires de voirie avec le Département de la Manche.

3. Amendes de police

Monsieur le maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre Levavasseur, adjoint, qui présente au conseil municipal les projets de travaux en matière d'éclairage public pour l'année 2014.

Ceux-ci concerneraient les travaux de la route de Portbail

Ces travaux peuvent être subventionnés par le conseil général au titre de la répartition des amendes de police.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée :

- approuve la réalisation des travaux au titre de l'année 2014,
- dit que ces travaux seront inscrits au budget primitif 2014,
- sollicite l'attribution d'une subvention au titre des amendes de police pour leur réalisation,
- donne pouvoir à monsieur le Maire pour signer les pièces afférentes à ce dossier.

4. Participation à l'Assainissement Collectif : Tarifs 2014

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les tarifs de la taxe d'assainissement, de l'abonnement et de la Participation à l'Assainissement Collectif à compter du 1^{er} janvier 2014. Il rappelle que les taux de TVA évoluent au 1^{er} janvier 2014. Celui de la taxe par m3 et de l'abonnement passe de 7% à 10% et celui de la participation à l'assainissement collectif de 19.6% à 20%.

	Tarifs à compter du 1 ^{er} janvier 2013		Tarifs à compter du 1 ^{er} janvier 2014	
	HT	TTC	HT	TTC
Taxe (TVA à 10%) par m3	1,55 €	1,66 €	1,55 €	1,705 €
Abonnement (TVA à 10%) par semestre	17,00 €	18,19€	17,00 €	18,70€
Participation à l'Assainissement Collectif pour une construction ancienne (TVA à 20%)	255,00 €	304,98 €	255,00 €	306,00€
Participation à l'Assainissement Collectif pour une construction neuve (TVA à 20%)	1 703,00 €	2 036,79 €	1 703,00 €	2 043,60 €

Après délibération à l'unanimité et par vote à main levée le conseil municipal :

- Approuve les propositions susvisées applicables au 1^{er} janvier 2014 et jusqu'à modification par délibération du conseil municipal.

5. Budget Principal : Décision modificative n° 4

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'apporter un financement à l'opération « 68 – Petit Patrimoine » pour permettre d'assurer le financement de travaux de clôture près du puits et du lavoir restaurés à la Lande Coron.

Monsieur le Maire propose de procéder aux modifications budgétaires selon le tableau ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2318-68 : Petit Patrimoine		1 000.00 €		
TOTAL D 23 : Immobilisations corporelles		1 000.00 €		
D 21578-18 : Voirie	1 000.00€			
TOTAL D 21 : Immobilisations en cours	1 000.00 €			
TOTAL	1 000.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €

Après délibération à l'unanimité et par vote à main levée le conseil municipal :

- approuve la modification budgétaire telle que présentée dans le tableau ci-dessus.

6. Aliénation de chemins ruraux

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Joël Angot qui rappelle aux membres du conseil municipal que monsieur Jean-Pierre Angot avait formulé une demande pour l'acquisition de trois parcelles appartenant à la commune. Dans sa séance du mai 2013, le conseil municipal a émis un avis favorable concernant l'acquisition de deux chemins communaux cadastrés section E n° 49 et 52. Il convient également que le conseil municipal se prononce sur la demande d'acquisition de la parcelle cadastrée D 160.

Il rappelle que conformément aux dispositions réglementaires l'aliénation d'une partie des chemins ruraux référencés n° 49 section E et n° 52 section E et de la parcelle D 160 au registre du cadastre a fait l'objet d'une enquête publique. Dans ses conclusions, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Concernant le prix au m² des chemins, le montant transmis par le service des domaines est de 0.50 €le m². Compte tenu de la nature des parcelles, s'agissant de chemins, monsieur le Maire propose que le prix de vente soit fixé à 0.30€le m².

Concernant la parcelle, compte tenu de sa nature, monsieur le Maire propose de maintenir le prix fixé en 2010 par le service des domaines soit 700 €

Les honoraires du géomètre pour le bornage des chemins n° 49 section E et n° 52 section E sont à la charge de l'acquéreur.

Les frais de notaires sont également à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par vote à main levée :

Emet un avis favorable à la vente des chemins n° 49 section E et n° 52 section E au prix de 0.30 €le m² des chemins,

Emet un avis favorable à la vente de la parcelle D 160 au prix de 700 €

Dit que les frais de bornage sont à la charge de l'acquéreur,

Dit que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur,

Autorise monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

7. Haras

Monsieur le Maire fait un point au conseil municipal concernant l'avenir des Haras nationaux :

- fin de certaines missions, notamment l'étalonnage public,
- réintégration de différents matériels.

Monsieur le Maire souligne le caractère spécifique de notre station qui doit pouvoir jouer un rôle important dans l'animation équine de notre territoire.

8. Panneau d'information touristique

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement et l'équipement des voies vertes, définis dans le Plan Vélo de la Manche, le Conseil Général a prévu d'installer des Relais Information Service (panneaux d'information touristique) le long des grands itinéraires vélo.

Des installations ont déjà été mises en place à proximité du château afin de compléter les aménagements existants et de créer une halte repos de qualité. Ces aménagements présents sur la commune seraient complétés par l'implantation d'un RIS.

Ce RIS serait un pupitre implanté sur la voie verte sur une dalle béton, à proximité du petit parking, chemin de la malbrèche. La création et la pose de ce RIS sont intégralement à la charge du conseil Général. L'entretien de ce panneau serait à la charge de la commune.

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Jean Claude Lechâteau qui rend compte au conseil municipal de sa rencontre du 5 novembre dernier avec la technicienne du Conseil Général chargée de l'implantation de ce RIS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée :

- Emet un avis favorable à l'implantation d'un RIS sur la voie verte. Celui-ci sera implanté par les services du Conseil Général sur une dalle béton, à proximité du petit parking, chemin de la malbrèche.
- Emet un avis favorable pour que l'entretien du panneau RIS soit réalisé par les services municipaux.

9. Musée Jules Barbey d'Aurevilly

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été contacté par une personne qui a en sa possession deux ouvrages et une lettre de Jules Barbey d'Aurevilly. Cette personne a proposé à la commune d'acquérir ces pièces.

Il s'agit :

- D'un livre de poésies intitulé « Poussières », édition Alphonse Lemerre, Paris, 1897 (particularités : un portrait de l'auteur en début d'ouvrage sur un feuillet libre – les dernières pages comportent également un article de presse signé François Coppée, extrait du « Journal », 10 juin 1897)
- D'un livre de poésie intitulé « Rythmes oubliés », même auteur, même année
- D'une lettre originale manuscrite signée par Jules Barbey d'Aurevilly adressée à « Son cher Saint Maur » et datée du mercredi Xbre (sans l'année)

Monsieur le Maire précise qu'il a pris l'attache de monsieur Pierre Leberruier pour estimer la valeur de ces pièces. Une offre de prix de 1 000 € pour l'ensemble a été transmise qui a reçu l'accord du vendeur.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal pour l'autoriser à valider l'offre de

prix 1 000 € pour l'ensemble des pièces proposées et qu'une somme correspondante soit inscrite au budget principal 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée :

- autorise monsieur le Maire à valider l'offre de prix 1 000 € pour l'ensemble des pièces proposées,
- autorise monsieur le Maire à solliciter la participation du Fonds Régional pour l'Acquisition des Musées,
- dit que le financement de cette opération sera inscrit au budget principal 2014.

10. Personnel communal

Monsieur le maire sollicite le conseil municipal pour le renouvellement de la mise à disposition auprès de l'Office des Sports, de la Culture des Arts et des Loisirs (OSCAL) du poste d'éducateur des activités physiques et sportives (35h/35h) et du poste d'adjoint d'animation territorial (32,5h/35h) de la commune de Saint-Sauveur sans contrepartie financière. Il informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de définir sous mode conventionnel le partenariat de cette mise à disposition et présente la dite convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée :

- Emet un avis favorable au renouvellement de la convention de mise à disposition auprès de l'Office des Sports, de la Culture des Arts et des Loisirs (OSCAL) du poste d'éducateur des activités physiques et sportives (35h/35h) et du poste d'adjoint d'animation territorial à temps non complet (32,5h/35h),
- Autorise monsieur le Maire à signer la dite convention.

11. Télé procédures fiscales

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à contracter avec un cabinet comptable pour la télétransmission des liasses fiscales, notamment celles relatives à l'impôt sur les sociétés. En effet, la nouvelle réglementation oblige de procéder par télétransmission, télétransmission qui ne peut-être réalisée que par des organismes agréés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée :

- Autorise monsieur le Maire à contracter avec un cabinet comptable pour la télétransmission des liasses fiscales.

12. Assurances

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat d'assurance de la commune prend fin au 31 décembre 2013. Il sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à signer le contrat d'assurance pour l'année 2014 pour les mêmes garanties aux meilleures conditions du marché.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée :

Autorise monsieur le Maire à signer le contrat d'assurance pour l'année 2014 pour les mêmes garanties aux meilleures conditions du marché.

13. Subvention

Suite à la manifestation organisée par l'union commerciale (animations de Noël), monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser une subvention de 747,00€ à l'association.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité et par vote à main levée décide d'accorder une subvention de 747,00€ à l'union commerciale.

Monsieur le Maire se félicite des actions mises en place par l'association pour les fêtes de fin d'année avec le soutien de la municipalité.

Un conseiller municipal regrette que les chants diffusés dans les rues ne soient pas sur la thématique de Noël.

14. Compte rendu des EPCI

14.1 Communauté de Communes de la Vallée de l'Ouve

Vendredi 13 décembre	Arbre de Noël du RAM dans ses nouveaux locaux.
Samedi 14 décembre	Réunion de bureau.
Mardi 17 décembre	Présentation des nouveaux arrivants de la communauté de brigades de gendarmerie.

14.2 Syndicat d'adduction en eau potable

Jeudi 5 décembre	Réunion du conseil syndical. Le prix de l'eau n'a pas été augmenté pour l'année 2014. Le syndicat d'eau s'est vu remettre le prix Aqua+ service à l'occasion du salon des Maires de France.
------------------	---

15. Questions diverses

15.1 Ce qui s'est passé depuis le dernier conseil municipal

Vendredi 15 novembre	Commission technique projet château : audition des candidats retenus pour le dialogue compétitif.
	Médiathèque : causerie sur le thème de l'agriculture avec monsieur Christian Malon.
Samedi 16 novembre	Remise de don au CCAS par monsieur Duval, président du le Harley Davidson Club.
Du vendredi 15 au dimanche 17 novembre	Rassemblement de l'association du griffon Khortals.
Dimanche 17 novembre	Commémoration des victimes des guerres mondiales au cimetière militaire allemand d'Orglandes.
Dimanche 17 novembre	Visite guidée du pays d'art et d'histoire le clos du Cotentin sur le thème « L'église paroissiale de Saint-Sauveur-Le-Vicomte ».
Mardi 19 novembre	Réunion avec les services du conseil général pour les limites d'emprises rues du vieux château, A. Férey, B. Desyllles et R. Hersan.
	Sensibilisation des habitants séniors aux risques du cambriolage par la gendarmerie à la salle Le Normandy.
Mercredi 20 novembre	Intervention du syndicat Cotentin Traitement à la Médiathèque par la réalisation d'un atelier sur le papier recyclé.
Samedi 30 novembre	Cinéma génériques : soirée spéciale Catherine Deneuve dans le cadre de la présentation du nouveau système de projection numérique.
	Repas de la Sainte Barbe à la salle des fêtes.
Lundi 2 décembre	Réunion du bureau du Pays d'art et d'histoire « Le clos du Cotentin » à Valognes.
Mercredi 4 décembre	Conférence et table ronde avec monsieur Michel Godet, économiste à la salle Le Normandy organisée par le GVA.
Vendredi 6 décembre	Ouverture du Téléthon suivi du repas Téléthon à la salle des fêtes. Les animations pour recueillir des fonds se sont poursuivies tout le week-end.
Samedi 7 décembre	Cérémonie en hommage aux morts en Afrique du Nord à Saint Jacques de Néhou.
Mardi 10 décembre	Assemblée Générale de l'Office de Tourisme à la salle des pompiers.
Mardi 10 décembre	Réunion « villes en scène » à Tessy sur Vire. Madame Thérèse Levoyer représentait la municipalité.
Mercredi 11 décembre	Remise des prix du concours « Agriculture » à la Médiathèque.
Jeudi 12 décembre	Commission technique projet château : 2 ^{ème} audition des candidats retenus pour le dialogue compétitif.
	Inauguration de l'école d'Orglandes et des nouveaux locaux de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ouve, du Syndicat d'Adduction en Eau Potable, du Syndicat de Transports Scolaires et des associations par monsieur le Sous préfet.
Vendredi 13 décembre	Départ du comité de jumelage pour le déplacement en Alsace. Au programme : visite d'une poterie, marché de Noël, soirée d'échange avec les hôtes d'Oberhausbergen et retour le lundi 16 décembre au matin

Dimanche 15 décembre	Après-midi dansant Vicomte-danse au profit du Téléthon à la salle des fêtes.
	Arbre de Noël à Selsoif.
Mardi 17 décembre	Goûter de Noël à la résidence Catherine de Longpré.

15.2 Villes en scène

Lors de la réunion du 10 décembre 2013 un bilan de la saison écoulée a été dressé avec une baisse de la fréquentation. La notion de territoire est supprimée pour laisser la place à des zones de programmation devant permettre une meilleure programmation des spectacles. Les retours concernant la carte de fidélité sont positifs. Une navette en bus sera mise en place pour permettre aux personnes qui le désirent d'assister au spectacle de cirque à Quettehou au mois d'avril.

Pour la préparation de la saison 2014/2015, le calendrier est le suivant :

15 avril 2014 : Présentation des spectacles,
6 mai 2014 : Retour des choix,
Début juin 2014 : Signature des conventions,
Fin septembre 2014 : Ouverture de la saison,
Décembre 2014 : Ateliers thématiques

15.3 Comité de jumelage

Le comité de jumelage a effectué un déplacement à Oberhausbergen les 13, 14 et 15 décembre. 45 personnes ont participé à ce déplacement. Ils ont été, une fois encore, merveilleusement reçus par les amis d'Oberhausbergen. Après l'accueil, le séjour a débuté par une visite d'une poterie à Soufflenheim. L'après-midi a été consacré à la visite de l'abri de Hatten situé en retrait de la ligne Maginot. Le samedi soir se déroulait la soirée de gala en compagnie des hôtes et de la municipalité d'Oberhausbergen. Le dimanche, les membres du comité de jumelage se sont dirigés vers Strasbourg pour une promenade dans le traditionnel marché de Noël alsacien et une visite de la cathédrale avant de prendre le chemin du retour vers Saint-Sauveur-Le-Vicomte.

15.4 Remerciements mariage

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Chung Hi et Anne Claire Do remerciant les membres du conseil municipal pour leur présence et leurs attentions à l'occasion de leur mariage célébré le 31 août 2013.

TOUR DE TABLE

Une journaliste de l'émission Thalassa souhaite effectuer un reportage sur la mise au marais. Un contact avec monsieur Joël Angot aura lieu en janvier 2014 pour étudier la faisabilité de ce reportage.

Madame la responsable des restos du cœur adresse ses remerciements à la commission « solidarité » du conseil municipal des jeunes qui lors de son initiative « collègue » a récolté 85 kilogrammes de denrées alimentaires ; et pour sa participation aux journées collectes.

Une réunion du comité syndical du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est tenue le 16 décembre 2013. Le compte rendu est disponible en Mairie.

Un conseiller municipal suggère la mise en place de thermostats sur les radiateurs de la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 25